

DEMANDE DE COPIE INTÉGRALE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE OU DE DÉCÈS

Décret n°62-921 du 3 août 1962 modifié par le décret n°97-852 du 16 Septembre 1997

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Votre Nom Votre Prénom

Votre Domicile

QUEL EST VOTRE LIEN DE PARENTE AVEC LA PERSONNE DONT VOUS DEMANDEZ L'ACTE ?

QUEL ACTE DEMANDEZ-VOUS ?

Copie intégrale d'acte de naissance

Copie d'acte de mariage

Extrait avec filiation d'acte de naissance

Extrait d'acte de mariage

Copie d'acte de décès

ETAT CIVIL DE LA PERSONNE DONT VOUS DEMANDEZ L'ACTE :

Acte de naissance

Son Nom Ses Prénoms

(pour une femme, indiquer le nom de jeune fille)

Date et Lieu de Naissance

Le Nom et le Prénom usuel de son Père (1)

Le Nom et Prénom usuel de sa Mère (1)

(indiquer le nom de jeune fille)

Acte de mariage

Le Nom de son Époux / Épouse (nom de jeune fille) (2) :

La date de son Mariage (1)

Acte de décès

La date du décès

Ecrouves, le

SIGNATURE DU DEMANDEUR,

Information importante

Ce formulaire peut être imprimé et rempli directement par le demandeur qui devra l'adresser directement à la Mairie du lieu de naissance ou de mariage. Vous devrez préciser les noms et prénoms usuels des parents de la personne dont l'acte est demandé, dans la mesure où ils figurent dans l'acte (décret 97.852 du 16 septembre 1997). En outre, les enfants mineurs ne peuvent demander d'extrait avec filiation de leur acte de naissance. Les actes sont valables jusqu'à modification de l'état civil, la durée de validité de 3 mois n'étant exigée que pour la constitution d'un dossier de mariage.

Destinataire :

- M. le Maire de

Objet :

PJ : Enveloppe timbrée

(1) : seulement si le parent est indiqué dans l'acte ; sinon précisez son absence dans l'acte. Pour un acte de mariage, seuls les noms et prénoms des parents d'un des conjoints devront être indiqués.

(2) : seulement si l'acte demandé est une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte de mariage.